

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
générale
de
l'enseignement
et de la recherche

Le Directeur
Général

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Monsieur Jean Marie LE BOITEUX
Secrétaire général
SNETAP-FSU
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cédex 15

Paris, le

22 NOV. 2019

Cher Monsieur le secrétaire général,

Par courrier en date du 16 octobre 2019, vous appelez l'attention de Madame la Directrice de cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur le non-respect du droit dans l'élaboration de fiches de service pour des enseignants travaillant au sein d'établissements publics d'enseignement technique agricole pour l'année scolaire 2019-2020.

Je souhaite rappeler que seuls les décrets statutaires et la jurisprudence qui s'y rattache ont valeur de règlement. La circulaire DGER/SDACE/C2004-2007 du 16 août 2004 traitant des obligations de service et heures supplémentaires applicables aux personnels enseignants dispensant un enseignement en formation initiale scolaire a été prise pour le paramétrage du logiciel MAYA. Son remplaçant, l'outil informatique GUEPARD permettant l'élaboration des fiches de service des enseignants est également paramétré pour correspondre en tout point à la circulaire DGER/SDACE/C2004-2007 du 16 août 2004.

S'agissant des heures d'enseignement en pluridisciplinarité, elles ne peuvent être considérées comme les autres horaires d'enseignement car le service réalisé par l'enseignant n'est pas régulier tout au long de l'année d'où un calcul différent pour prendre en compte le travail réalisé par l'enseignant à hauteur de la réalité et ne générant pas de majoration du service.

Les autorités académiques seront destinataires d'un courrier les invitant à demander aux chefs d'établissement de se conformer aux textes et leur rappelant que les fiches de service des enseignants peuvent être modifiées en cours d'année selon la procédure existante.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

Philippe VINÇON